

Namur, le 27 janvier 2023

Commune de Grâce-Hollogne
Collège Communal
Rue de l'Hôtel Communal 2
4460 GRACE-HOLLOGNE

N/réf. 230111 JDLjde CommunedegracehollognePUWeerts (à rappeler SVP)

Votre contact : Jessica Delangre, j.delangre@canopea.be, 0493 18 52 42

Avis de Canopea en réponse à l'enquête publique concernant la demande de permis de la société Weerts pour la construction de cinq halls logistiques

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Echevines,

Veuillez trouver ci-dessous les remarques émises par la Fédération Canopea au sujet de la demande de permis Weerts concernant le projet de construction de cinq halls logistiques.

Paysage

Le projet s'inscrit dans un paysage rural, caractérisé par la présence de hameaux villageois et de terres agricoles, mais déjà fortement impacté par le développement de l'aéroport, la création d'infrastructures routières et de zonings. Une partie du site du projet est d'ailleurs comprise dans un périmètre d'intérêt paysager identifié par l'association ADESA et décrit comme « un très bel ensemble paysager constitué de plusieurs villages et hameaux et d'éléments très valorisants tels que le château-ferme de Fontaine, le parc Lexhy, les anciennes sablières de Fontaine et Ferdoux ; le tout au sein d'un espace rural au relief vallonné. Ce paysage peut être apprécié depuis de nombreux points de vue remarquables. » Permettre la construction de ces halls logistiques serait porter le coup de grâce au caractère rural de la zone, au détriment de son intérêt paysager.

Santé et bien-être des riverains

Le charroi généré par les activités de logistique entraînera des nuisances sonores importantes et une détérioration de la qualité de l'air. Notons que le bruit n'est pas simplement « une source de stress et de fatigue chez certaines personnes », comme mentionné dans l'étude d'incidences, mais est une cause de problèmes de santé bien réels tels que des maladies cardiovasculaires par exemple. Quant aux particules fines, les mesures effectuées dans la zone montrent qu'elles dépassent déjà régulièrement les recommandations de l'OMS ; augmenter encore le trafic routier en réalisant ce projet de logistique mettrait donc en danger la santé des riverains.

Agriculture

Le projet est localisé sur des sols limoneux, d'une excellente productivité agricole. Nous déplorons que cette fonction vitale du territoire, essentielle au développement de notre autonomie et de notre résilience alimentaire, soit sacrifiée au profit d'un modèle économique basé sur l'exploitation de ressources à l'autre bout du monde.

Mobilité

La suppression de la route et des chemins qui traversaient la zone de projet, au profit d'une route plus importante contournant celle-ci, imposera un détour aux riverains souhaitant rejoindre l'autoroute ou la périphérie de Liège. Les voiries autour du projet ne sont pas suffisamment sécurisées pour la mobilité douce et l'accessibilité en transports en commun est faible : il y a quelques arrêts de bus à proximité du site mais ceux-ci sont mal desservis (seulement 1 bus/heure) et il n'y a pas d'intermodalité possible avec le train, puisqu'il n'existe aucune connexion en bus depuis la gare de Bierset (située à 5 km). Comme estimé par l'étude d'incidences, 80 à 90 % des travailleurs se rendront donc sur le site en voiture. Cette augmentation des flux de véhicules (1950 voitures et 900 poids lourds par jour) risque d'augmenter encore l'engorgement du réseau autoroutier et des voiries avoisinantes, la A604 étant déjà saturée en heure de pointe.

Economie

L'auteur de projet soutient que la création de plus de 1000 emplois sur le site « constitue une opportunité de venir accroître le taux d'emploi de la commune de Grâce-Hollogne et de la Province de Liège ». Cependant, ce chiffre ne prend pas en compte les potentielles pertes d'emploi indirectes qui résulteraient de la fermeture de commerces locaux (notamment au centre-ville de Liège) victimes de la concurrence avec le secteur de l'e-commerce favorisé par ce projet de logistique. Une étude devrait être réalisée afin d'estimer le plus précisément possible l'ampleur de la création ou de la perte nette d'emplois dans la région en tenant compte de ces impacts indirects.

Déchets

Concernant la gestion des déchets, l'auteur de l'étude d'incidences recommande la mise en place de poubelles de tri, ce qui est évidemment indispensable. Cependant, nous regrettons qu'aucune mesure ne soit prise pour réduire la quantité de déchets produits, alors que celle-ci est estimée à plus de 1000 tonnes par an !

Biodiversité

Le projet prévoit l'aménagement d'espaces dédiés à la biodiversité, mais malheureusement ces espaces restent très marginaux puisque 83 % de la zone sera artificialisée. De plus, une partie des façades des bâtiments sera végétalisée, mais celles-ci seront illuminées : plutôt qu'un corridor écologique, elles constitueront donc un piège écologique désastreux pour les espèces nocturnes telles que les papillons de nuit. En effet, une source de lumière artificielle peut attirer les insectes dans un rayon allant jusqu'à 700 mètres, et une seule façade éclairée peut causer la mort de 100 000 insectes en une nuit, par épuisement ou brûlure. De plus, les bâtiments comprendront également des surfaces vitrées, qui rendront visibles l'éclairage depuis l'extérieur, occasionnant un risque important de désorientation et de collision pour les oiseaux, encore accentué par la hauteur des bâtiments et leur position élevée dans le paysage. Notons également que le projet nécessitera l'abattage de nombreux arbres, en ce compris un saule têtard d'âge avancé et donc de grand intérêt biologique. Tous ces éléments pris en considération, il paraît évident que le projet aura un impact négatif très net pour la biodiversité.

Hydrologie

Le site du projet est traversé par des axes de ruissellement causant un risque d'inondation. Historiquement, des inondations ont d'ailleurs déjà été constatées sur le site. L'imperméabilisation du sol va encore augmenter ce risque.

De manière générale, nous déplorons que malgré les enjeux sociaux et environnementaux actuels, un tel projet favorisant la surconsommation de biens produits à l'autre bout du monde dans des conditions de travail déplorables, dont le transport va générer des émissions importantes de gaz à effet de serre, puisse encore être envisagé sans aucune considération pour l'avenir de notre planète et des humains et autres êtres vivants qui la peuplent.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.



Pour Canopea

Sylvie Meekers

Directrice Générale